

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 1384, Principale à Saint-Valérien-de-Milton, le mardi le 11 avril 2023 à 20h00.

À laquelle sont présents :

Monsieur Luc Tétreault, conseiller  
Monsieur Rémi Tétreault, conseiller  
Madame Sophie Côté, conseillère  
Monsieur Jules Normandin, conseiller  
Monsieur Sylvain Laplante, conseiller  
Madame Huguette Benoit, conseillère

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Daniel Paquette.

Est également présente :

Madame Caroline Lamothe, directrice générale et greffière-trésorière

Est absent :

Aucun

---

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

84-04-2023

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE RETIRER le point suivant :

6.4 Autorisation de dépenses – Lignage de rues 2023

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté incluant la modification.

ADOPTÉE

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

85-04-2023

Considérant que chaque membre du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 14 mars 2023;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 14 mars 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE

**3. ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

**3.1 Approbation des chèques émis, déboursés directs et salaires**

86-04-2023

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil une liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2023 ;

- Chèque émis et déboursés directs : 108 841.79 \$
- Salaires payés pour la période visée : 59 286.33 \$

En conséquence, il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des chèques émis, des déboursés directs et des salaires payés au cours de la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2023 et totalisant un montant de 168 128.12 \$.

ADOPTÉE

**3.2 Autorisation des comptes à payer**

87-04-2023

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés payés du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2023 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, totalisant un montant de 73 585.25 \$; et

Que la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

#### **4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

##### **4.1 Offre de services – Évaluation de la valeur assurable des bâtiments**

88-04-2023

Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme de SPE Valeur assurable au coût d'environ 6 580\$ taxes en sus afin d'obtenir un rapport d'évaluation des bâtiments appartenant à la Municipalité, et ce, tel que recommandé par les assurances.

ADOPTÉE

##### **4.2 Adhésion 2023-2024 – Fédération Canadienne des Municipalités (FCM)**

89-04-2023

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer à la Fédération Canadienne des Municipalités 2023-2024 au coût de 682.02\$.

ADOPTÉE

##### **4.3 Vaccination antigrippale en milieu rural – Résolution d'intérêt**

90-04-2023

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs formulés dans l'étude Famille-Transport vise à « assurer une desserte en services sociaux et de santé équitable à l'ensemble du territoire de la MRC »;

CONSIDÉRANT que cette recommandation repose sur le constat d'une tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales;

CONSIDÉRANT que depuis l'année 2013, la MRC organise, avec le concours des municipalités locales et le CISSS de la Montérégie-Est, une campagne de vaccination qui a su rejoindre une partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vulnérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CISSS de la Montérégie-Est et à participer à l'établissement des modalités pour la mise en place du prochain projet de vaccination;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DÉCLARER l'intérêt de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton à permettre à ses citoyens, au nombre de 1 821, de pouvoir recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural offerts par le CISSS de la Montérégie-Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2023;

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement;

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à acheminer au CISSS de la Montérégie-Est, pour et au nom de la Municipalité, la confirmation de participation de la Municipalité au processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale.

ADOPTÉE

#### **4.4 Québec transplant – Semaine nationale dons organes et tissus - Proclamation**

91-04-2023

CONSIDÉRANT l'engagement entre la MRC des Maskoutains, ses municipalités membres et la Sûreté du Québec concernant la promotion du don d'organes et des tissus par la distribution du dépliant *Merci de signer pour la vie* auprès de leur population;

CONSIDÉRANT l'édition de la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* qui se tiendra du 23 au 29 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCLAMER la semaine du 23 au 29 avril 2023 comme étant la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* afin de sensibiliser la population de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton ainsi que toutes les Municipalités de la MRC des Maskoutains à l'importance de ce don de vie;

D'INVITER ses municipalités membres à adopter une résolution à cet effet.

ADOPTÉE

#### **4.5 Société Canadienne du Cancer – Mois de la Jonquille - Proclamation**

92-04-2023

CONSIDÉRANT qu'on estime à 233 900 le nombre de nouveaux cas de cancer et à 85 100 le nombre de décès des suites du cancer au Canada en 2022;

CONSIDÉRANT que cette maladie cause un choc important qui se répercute sur toutes les sphères de la vie des personnes atteintes du cancer et sur leurs proches;

CONSIDÉRANT que, grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que le taux de survie au cancer a passé de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de poursuivre les recherches afin de continuer à vaincre la maladie;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des personnes atteintes de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DÉCRÉTER le mois d'avril le Mois de la jonquille; et

D'ENCOURAGER la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

#### **4.6 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie - Proclamation**

93-04-2023

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présent de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

#### **4.7 Demande d'appui à la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare pour demander au MECC de garantir l'assurabilité des immeubles patrimoniaux à coût raisonnable**

94-04-2023

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

Considérant l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

Considérant que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver et aux nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

Considérant que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

Conséquemment, il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnables, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux, et ce, peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

DE demander à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec, ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution;

DE transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec (APMAQ), à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assistance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage

d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

ADOPTÉE

*Monsieur Sylvain Laplante quitte son siège à 20h16*

## **5. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE**

### **5.1 Inscription congrès ACSICQ 2023**

95-04-2023

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur du Service incendie, monsieur Sylvain Laplante à participer au congrès annuel 2023 de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSICQ) qui aura lieu à Rivière-du Loup les 20, 21, 22 et 23 mai 2023 à Rivière-du-Loup. Les frais d'inscription de 725\$ taxes en sus, l'hébergement, les frais de déplacement et les repas seront défrayés par la municipalité selon la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

### **5.2 Démission de l'employé numéro 239**

96-04-2023

Considérant que l'employé numéro 239 a remis sa démission le 26 mars 2023 de son poste de pompier volontaire, le tout effectif le 26 mars 2023;

Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseiller présents :

D'ACCEPTER la démission de l'employé numéro 239 à titre de pompier volontaire, et ce, à compter du 26 mars 2023; et

QUE le Conseil remercie l'employé numéro 239 pour son travail au sein de la Municipalité.

ADOPTÉE

*Monsieur Sylvain Laplante reprend son siège à 20h18*

## **6. TRANSPORT ROUTIER**

### **6.1 MTQ \_Intersection route 211/chemin Saint-Dominique/Principale**

97-04-2023

CONSIDÉQUANT QUE le ministère des Transports a informé la Municipalité qu'un projet pour modifier la signalisation à l'intersection de la route 211/ chemin de Saint-Dominique/rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE l'intersection est présentement munie d'un feu clignotant et que cette installation est désuète;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a pour projet de procéder à l'installation d'un nouveau feu clignotant sur potence au coin nord-ouest, et ce, en remplacement de l'installation actuelle;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a analysé ledit projet soumis par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Municipal a des inquiétudes concernant l'installation de la potence, car celle-ci va nuire au rayon de virage des camions, remorque, tracteurs etc.

Considérant que ladite intersection est située à l'intérieur du périmètre urbain incluant de nombreuses industries ainsi que des commerces, ce qui entraîne un fort débit d'automobiliste et de véhicules lourds;

Considérant que le Conseil est d'avis que la configuration routière actuelle de cette intersection est problématique et que cette intersection doit faire l'objet d'une planification et d'un réaménagement, et ce, à court terme;

Considérant que la route 211, le chemin Saint-Dominique et la rue Principale sont des routes dont la responsabilité incombe au ministère des Transports;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De demander au ministère des Transports du Québec de procéder à une analyse de l'intersection de la route 211/du chemin Saint-Dominique/rue Principale afin de la rendre plus sécuritaire;

De demander au ministère des Transports du Québec de procéder au réaménagement de l'intersection de la route 211, du chemin Saint-Dominique et de la rue Principale, et ce, pour assurer la sécurité des usagers;

De demander au ministère des Transports du Québec de procéder à une analyse concernant le projet d'installation d'un nouveau feu clignotant sur potence au coin nord-ouest à l'intersection de la route 211, le chemin Saint-Dominique et la rue Principale.

ADOPTÉE

### **6.2 Cession du Chemin du Secteur-Graveline – Demande des citoyens**

98-04-2023

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a reçu une demande de monsieur Patrick Flibotte propriétaire du Chemin du Secteur-Graveline afin de céder ledit chemin à la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

CONSIDÉRANT QU'une requête de 10 signatures afin que le Chemin du Secteur-Graveline devienne un chemin public appartenant à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Chemin du Secteur-Graveline est un chemin privé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a fait l'analyse de ladite demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la demande du demandeur quant à la cession du chemin du Secteur-Graveline.

REFUSÉE

### **6.3 Pour le droit des enfants de marcher en sécurité**

99-04-2023

ATTENDU QUE tous les enfants du Québec ont le droit de se déplacer à pied de façon autonome et en sécurité vers des destinations de proximité comme l'école ou le parc;

ATTENDU QUE de nombreux parents se mobilisent pour dénoncer, depuis plusieurs années, l'insécurité routière dans les cheminements scolaires;

ATTENDU QU'en moyenne, une personne piétonne meurt tous les 5 jours au Québec et que depuis 10 ans, ce sont plus de 27 000 personnes qui ont été blessées et 650 personnes qui sont décédées, dont près de 75% à l'extérieur de la région de Montréal, alors qu'elles se déplaçaient à pied;

ATTENDU QUE les décès piétons sont des décès évitables, et que la fluidité automobile ne doit plus être privilégiée au détriment de la sécurité des usagers les plus vulnérables comme les enfants et les personnes âgées;

ATTENDU QUE des municipalités du Québec et des membre de la société civile dénoncent aussi cette situation et demandent une meilleure collaboration du financement du gouvernement du Québec afin de sécuriser les routes municipales et celles sous la gestion du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU QUE la mobilité active représente une solution crédible pour lutter contre les changements climatiques et pour favoriser de saines habitudes de vies, particulièrement chez les enfants;

ATTENDUE QUE la prévention des décès et des collisions graves est un enjeu national pour lequel il y a urgence d'agir;

Par ces faits, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le gouvernement du Québec agisse afin de sécuriser les cheminements scolaires, notamment par l'adoption de normes nationales d'aménagement, la déduction de la limite de vitesse dans toutes les zones scolaires à 20 km/h et l'installation de radars-photos;

QUE le gouvernement du Québec sécurise toutes les routes sous sa responsabilité, à l'intérieur des périmètre urbains, notamment par l'ajout de trottoirs où ils sont absents et assure aux municipalité un soutien financier pour leur entretien, particulièrement pour le déneigement en hiver;

QUE le gouvernement du Québec adopte une stratégie gouvernementale de sécurité routière structurante basée sur l'approche vision zéro collision grave ou mortelle et que celle-ci soit adéquatement financée

ADOPTÉE

#### **6.4 Autorisation de dépenses – Lignage de rues 2023**

Point retiré

#### **6.5 Autorisation de dépenses – Achat de ponceau – Subvention PIRRL**

100-04-2023

ATTENDUE QUE le chemin Perreault-Guilmain nécessite des travaux de mise à niveau de l'infrastructure, soit le remplacement d'un ponceau;

ATTENDU QUE le Service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains a été mandaté pour l'élaboration du plan et devis dudit ponceau situé sur le chemin Perreault-Guilmain;

EM CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les travaux de mise à niveau de l'infrastructure sur le chemin Perreault-Guilmain, soit des travaux de remplacement d'un ponceau ;

D'accepter la soumission de Tuyau André Jetté, l'achat d'un ponceau, et ce, au montant estimé de 41 587.57\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

#### **6.6 Autorisation de dépenses – Chlorure de calcium**

101-04-2023

Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de Somavrac CC, pour l'achat d'environ 64 000 litres de chlorure de calcium à 35%, et ce, au montant 0.3676\$/litre taxes en sus.

ADOPTÉE

### **7 HYGIÈNE DU MILIEU**

### **8 URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

#### **8.1 Demande de dérogation mineur 2023-03 - Lot 3 556 975**

102-04-2023

Considérant le dépôt d'une demande de dérogation mineure datée du 23 janvier 2023 afin d'autoriser la construction d'un solarium 23' X 22.5' à l'arrière de la maison avec une marge arrière après construction de 10.5 pieds sur le lot 3 556 975 ;

Considérant que la demande est assujettie au Règlement sur les dérogations mineures 2005-03 puisqu'il ne s'agit pas d'un élément d'usage ou de densité ;

Considérant que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

Considérant que l'Annexe B du règlement de zonage 2022-204 stipule qu'un bâtiment principal doit être situé à 6 mètres minimum de la marge arrière. A ce titre, il doit respecter les marges applicables au bâtiment principal ;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins ;

Considérant les recommandations du C.C.U.

Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver la demande de dérogation mineure 2023-03 afin d'autoriser la construction d'un solarium 23' X 22.5' à l'arrière de la maison avec une marge arrière après construction de 10.5 pieds sur le lot 3 556 975.

ADOPTÉE

103-04-2023 **8.2 Renouveaulement du mandat – Président du CCU**  
CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Léopold Touchette comme membre et président du Comité consultatif d'urbanisme sont échus;  
  
CONSIDÉRANT QUE monsieur Léopold Touchette a manifesté son intérêt à siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme;  
  
CONSIDÉRANT QUE monsieur Léopold Touchette a manifesté son intérêt pour renouveler son mandat à titre de président du Comité consultatif d'urbanisme;  
  
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler le mandat de monsieur Léopold Touchette comme membre et président du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

**8.3 Ventes de garage annuel**

Le maire fait mention que la vente de garage de Saint-Valérien-de-Milton aura lieu le samedi 20 et le dimanche 21 mai 2023.

**9 LOISIR, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE**

**9.1 Chaise des générations**

104-04-2023 CONSIDÉRANT QUE le mouvement « Mères au front » poursuit l'objectif de doter toutes les municipalités du Québec d'une Chaise des générations;

CONSIDÉRANT QUE le mouvement fait équipe avec une école pour la transformation, à l'aide de matériaux recyclés, d'une chaise récupérée localement;

CONSIDÉRANT QUE le projet la chaise des générations soit offert au Conseil municipal pour qu'elle soit placée en permanence autour de la table où se prennent les décisions, afin qu'une voix symbolique soit accordée aux génération future;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a plusieurs champs de compétence en matière d'environnement dont : l'aménagement du territoire le transport collectif et actif, la protection des milieux naturels et des espaces verts, le verdissement et la lutte contre les îlots de chaleurs, le règlement sur les pesticides, la gestion des déchets etc.

CONSIDÉRANT QUE les élus ont d'innombrables opportunités de construire un avenir durable pour les enfants et les générations à venir;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyé le projet soumis par l'école Saint-Pierre de Saint-Valérien afin de disposer d'une chaise décorée par des jeunes de l'école et qu'une place symbolique soit réservée à la prochaine génération autour de la table du Conseil municipal.

ADOPTÉE

**9.2 Marche pour Flavie – Demande de M. David Deslandes**

105-04-2023 Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Les cabinets Maska Inc. au coût de 650\$ taxes en sus pour la location de 3 cabinets standards, et ce, à titre de commandite pour « La Marche pour Flavie ».

ADOPTÉE

**10 AVIS DE MOTION**

**11. RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE**

**11.1 Adoption du règlement 2023-210 concernant les modalités de publication de ses avis publics**

106-04-2023 CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut, en vertu des articles 433.1 à 433.4 du *Code municipal du Québec*, adopter un règlement sur les modalités de publication de ses avis publics;



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton désire se prévaloir des dispositions de la loi en adoptant un règlement qui établit les modalités de publications de ses avis publics municipaux;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné par Monsieur Sylvain Laplante à la séance du 14 mars 2023;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été dûment présenté et déposé à la séance du 14 mars 2023;

Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du règlement et en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement 2023-210 concernant les modalités de publication de ses avis publics tel que présenté.

ADOPTÉE

**11.2 Adoption du règlement 2023-11 régissant le remboursement des frais de déplacements, de séjour et de représentation des élu(e)s et des employé(e)s de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton**

107-04-2023

CONSIDÉRANT les dispositions des article 25 et suivants de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ;

CONSIDÉRAN l'article 85.2 de la *Loi sur les normes du travail*;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné par Monsieur Luc Tétreault à la séance du 14 mars 2023;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été dûment présenté et déposé à la séance du 14 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du règlement et en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement 2023-211 régissant le remboursement des frais de déplacements, de séjour et de représentation des élu(e)s et des employé(e)s de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, et ce, tel que présenté.

ADOPTÉE

**12 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

108-04-2023

Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever de l'assemblée à 20h18.

ADOPTÉE

---

Daniel Paquette  
Maire

---

Caroline Lamothe, GMA  
Directrice générale et greffière-trésorière